

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220401-2022DEC0074-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Décision relatant les attributions de subvention pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers (prime Forez'pirer)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0206 du 15 avril 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Gabrielle PFISTER, vice-présidente en charge de l'environnement,
- Vu la délibération n°30 du 12 Octobre 2021 actant la création du fonds d'aide Forez'pirer sur l'ensemble des 87 communes du territoire,
- Considérant que des bénéficiaires pour les subventions « Prime Forez'pirer » sont identifiés et vont faire l'objet d'une notification d'attribution,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions pour un montant de 500€ aux bénéficiaires suivants :

LLORCA	Alain	10 chemin des traverses	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
FAURE	SANDRINE	12 RUE GEORGES SAND	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
CHAMPNEUF	Jean Louis	126 avenue de la tranchardiere	42170 Saint-Just-Saint-Rambert

FERRÉOL	Andrée	10 rue des jardins	42160 Saint-Cyprien
CHAZELLE	Jean Paul	11 chemin des raines	42600 Montbrison
SOUBEYRAND et DOITRAND- DURAND	Maxime et julie	4 lotissement les balcons de la rive	42340 Veauchette
GOURBIERE	Chantal	14 chemin de maupas	42600 Montbrison
SAMUEL	Christian	46, lot de la roseraie	42450 Sury-le-Comtal
CNAPPI	YANNICK	3 impasse isadora duncan	42170 Saint-Just-Saint-Rambert

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois bûche** Flamme Verte 7 étoiles

Article 2 : d'attribuer des subventions pour un montant de 750€ aux bénéficiaires suivants :

MALLET	Marie Elisabeth	10 Route de Saint Thurin	42111 Saint-Didier-sur-Rochefort
MALLIS	Jeannine	557 rue des varrats	42560 Boisset-Saint-Priest
PELLAUD	CHRISTOPHE	61 impasse clair matin 1	42600 Champdieu
GIRODON	Nicole	38 chemin de l'aigue blanche	42380 Saint-Hilaire-Cusson-la- Valmitte
FAURE	Frederic et Aurelie	5 impasse des sagnes	42600 Lézigneux
MOLLEN	Mireille et christophe	181 route de la papèterie	42130 Montverdun
LOGNOS	Damien	12 parc urieux	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
GOUTTE	Christian	35 rue de l'Orme	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
VIALARD	Jean-Paul	2916 route des monts	42450 Sury-le-Comtal
SCARANTINO	Antonino	241 Chemin des mouettes	42210 Craintilleux
CARRON	Céline	387 route du bizay	42130 Marcilly-le-Châtel
BOULHOL	Roland	190 C chemin de cerizieux	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
FURNON	Albert	76 rue des Hirondelles	42600 Saint-Thomas-la-Garde
BES	Gauthier	44 chemin des Vernes	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
SOULIER	Roger et Hélène	217 chemin de la goutte	42380 Luriecq

ARCHER	Quentin	21 place de la Mairie	42600 Écotay-l'Olme
TALAS	Eric	37 rue antoine archembaud	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
CHOVELON	Jean Marc	3 rue des touterelles	42380 La Tourette
CHASSAGNEUX	Robert	10 rue de la libération	42560 Boisset-Saint-Priest
BARGE	Claude	53 rue de champdieu	42600 Montbrison
REBILLART	Evelyne	10 montée de rigaud	42600 Montbrison

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois granulé** Flamme Verte 7 étoiles

Article 3 : Conformément aux modalités définies au règlement, le versement de la subvention Loire Forez s'effectuera à l'issu des travaux sur présentation du dossier complet de demande de versement par l'opérateur missionné par Loire Forez agglomération

Article 4 : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le fonds d'aide Forez'pirer du budget Environnement et économie circulaire

Article 5 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 6 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 01/04/2022

Pour le Président,
par délégation,
La Vice-présidente
en charge de l'environnement

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la

Marie-Gabrielle PFISTER